

# Souveraineté La Solution inc.

## Suggestion d'un plan de retraite québécois

Que le gouvernement du Québec mette en place un système de plan de retraite basé sur les heures travaillées: \$0.25 de l'heure travaillée indexé au coût de la vie à tous les ans, soit  $\frac{2}{3}$  déduit du salaire du travailleur avant impôts et  $\frac{1}{3}$  par l'employeur, expédié au gouvernement en même temps que toutes les déductions retenues à la source; et que ce plan de retraite soit obligatoire pour tous les québécois.. Que le gouvernement envoie, à chaque année, aux travailleurs un rapport détaillé des montants accumulés dans ce plan.

Pour tout arrêt de travail forcé après un an de la fermeture d'usine, ou de l'incendie, etc., tout travailleur pourrait être éligible à retirer ce plan de retraite en totalité ou mensuellement. Toutefois ces montants sont imposables et un T4 pour l'impôt lui sera expédié.

Vous pouvez retirer la totalité de ce plan moins 20% pour tout achat de maison familiale ou terrains; cette somme doit être remboursée comme un RAPP de REER.

Tout travailleur québécois recevra le montant du plan dès l'âge de 55 ans, selon sa demande de remboursement par mensualités sur une base de 5 ans ou d'un montant global; toutefois ces montants sont imposables et un T4 pour l'impôt lui sera expédié.



### Équipe de Rédaction du journal

**Éditeur:** Compagnie Souveraineté La Solution inc.

**Rédacteur en chef:** André Desnoyers

**Montage graphique:** Jean Luc Messier

**Programmeur:** Jean Lussier